



Association régie par la loi de 1901
Agréée pour la protection de l'environnement
dans le cadre de la commune d'Aulnay sous Bois
par décret du 2.01.2009- n°0010
Déclarée sous le N° W932001007

Suite à la réunion du comité de pilotage « Croix Blanche » du lundi 11 juin 2012, Aulnay Environnement est surprise par le refus par certains de discuter sérieusement pour réaliser le cahier des charges des projets souhaités pour la « Croix Blanche » et de repousser les réunions et les débats publics qui devront précéder les décisions et les réalisations.

Cela coûte cher à tous les aulnaysiens.

La démocratie locale et participative est malade dans cette ville depuis des lustres.

Tout le monde doit se sentir responsable.

Dans ce but nous avons indiqué que sommes favorable à signer le texte¹ cosigné en avril par Monsieur GIAMI pour l'association Q.C.B.E. et la mairie.

Aussi nous proposons, sans attendre, une visite sur le terrain de la Croix Blanche avec commentaires par les services des dossiers arboricoles et géotechniques pour faire avancer le travail.

Aulnay le 13 Juin 2012

¹ Texte joint en annexe